

REAMEGANEMENT DU PLAN DE FREQUENCES RADIOELCTRIQUES DANS LES BANDES DES 900 ET 1800 MHZ

L'arrivée sur le marché béninois du 5^{ème} opérateur GSM, en l'occurrence GLO MOBILE-BENIN a amené l'ATRPT à revoir la répartition des fréquences radioélectriques notamment dans les bandes des 900 et 1800 MHz.

Après plusieurs séances de concertation avec les opérateurs GSM, un plan réaménagé a été arrêté et notifié à chacun d'entre eux.

De commun accord avec ces opérateurs, la date du 15 décembre 2007 à minuit, a été retenue pour l'entrée en vigueur du plan réaménagé. Mais la mise en œuvre du nouveau plan a fait apparaître quelques difficultés techniques au niveau des réseaux LIBERCOM et BBCOM, rendant impossible la mise disposition de la totalité des canaux attribués à l'opérateur GLO dans la bande des 900 MHz.

Pour sauver ce plan adopté et permettre à GLO de disposer d'une pleine capacité d'exploitation de son réseau, l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications (ATRPT) a tenu d'autres séances de concertation avec les responsables des réseaux en difficulté. A l'issue de ces concertations, il a été retenu que LIBERCOM et BBCOM ajournent le basculement dans la bande des 900 MHz, en attendant la résolution des difficultés techniques en instance à leur niveau.

A cet effet, un nouveau délai d'exécution de six (06) mois a été accordé à LIBERCOM pour régler toutes ses difficultés techniques afin de libérer les canaux affectés aux réseaux BBCOM et GLO dans la bande des 900 MHz.

Rappelons que ce plan n'a souffert dans son exécution d'aucune insuffisance en ce qui concerne la bande des 1800MHz. En effet, à la date du 15 décembre 2007, le basculement a eu lieu suivant la nouvelle affectation arrêtée par l'Autorité.

Les dysfonctionnements ainsi constatés illustrent l'état de la gestion du secteur caractérisé entre autres par la non-maîtrise de la gestion des fréquences liée à l'inexistence d'un plan national de fréquences et d'un Tableau National d'Attribution des Fréquences (TANAF). Cette situation rend urgente l'acquisition par l'ATRPT des équipements de gestion et de contrôle su spectre des fréquences radioélectriques.